SPYCK' COM

N° 5 Février 2015

Magazine de la commune de SPYCKER

Les voeux de la municipalité en page 2

Au sommaire de ce numéro :

02 Les vœux du Maire
07 Conseil Municipal
14 Evénements
21 travaux
22 Information diverses
25 Agenda

Spycker

www.mairie-spycker.fr

Les vœux du Maire

Le vendredi 16 Janvier 2015, vous êtes venus nombreux lors de la cérémonie des vœux présentée par Mr le Maire, Mr J-LUC GOETBLOET en présence de Mr PATRICE VERGRIETE, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque et de l'équipe municipale.

Allocution de Mr le Maire

Mes chers collègues, Mesdames, mesdemoiselles, messieurs, chers concitoyens,

Permettez-moi tout d'abord de saluer les personnalités qui me font l'honneur et l'amitié d'avoir répondu à mon invitation et je les remercie de leur présence.

Je souhaite la bienvenue à Mr PATRICE VERGRIETE, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, Maire de Dunkerque.

C'est avec grand plaisir que je vous accueille pour cette traditionnelle cérémonie de vœux, moment privilégié, mais aussi temps de convivialité et de rencontre.

SPYCK'COM N° 5. Magazine gratuit Directeur publication : J-Luc Goetbloet Rédacteur et conception : Emmanuel Desteirdt
Imprimé par : Créaprim Photos et distribution : Mairie de Spycker .
Reproduction même partielle interdite. Magazine gratuit ne peut être vendu – ne pas jeter sur la voie publique
Commission communication :
J-Luc Goetbloet - Emmanuel Desteirdt - Franck Berteloot - Nathalie Fiers - Sylvie Declercq - Isabelle Thooris - Pascal Thery - Sophie Selinghe
Contact : communicationmairie.spycker@orange.fr Site internet : www.mairie-spycker.fr

Allocution de Mr le Maire

Cette année encore, je suis heureux de constater que vous êtes aussi nombreux à avoir répondu à l'invitation de la Municipalité, je vous remercie de votre présence et de votre fidélité.

J'ai le plaisir sincère de vous souhaiter une belle année, une année d'épanouissement dans votre vie personnelle, professionnelle, associative, culturelle ou sportive.

Nous sortons d'une année particulière et importante avec le renouvellement démocratique dans nos communes et nos intercommunalités. Je tiens à vous renouveler mes remerciements pour la confiance que vous avez faite à mon équipe et à moi-même, en nous élisant à près de 75%.

Les vœux du Maire

Rétrospectives 2014

En 2014, une fois de plus, notre gestion s'est axée sur des investissements prioritaires puisque souvent portés vers la sécurité et le bien être.
Je ne vais pas vous citer l'ensemble des investissements effectués par la Municipalité en 2014 mais je retiendrai les plus importants et les plus coûteux :

- la construction de l'atelier municipal et du complexe sportif,
- la mise en place d'un skate parc,
- la pose d'un nouveau sol sportif à la salle polyvalente,
- la pose d'un éclairage public au CD 131,
- le début des travaux d'enfouissement des réseaux Avenue du Cdt Noailles,
- le raccordement assainissement de notre commune à la station de Grande-Synthe,
- la réalisation et l'achèvement des travaux de finition aux Ifs 2,
- l'étude pour la construction des locaux professionnels,
- et l'étude pour l'extension de l'école maternelle.

Concernant la construction de l'atelier municipal et du complexe sportif : Les travaux ont débuté en mars 2014, ils ont pris du retard dès le début de chantier suite au désamiantage de l'ancien préau, et actuellement suite aux intempéries. Nous espérons cependant une livraison pour juin 2015.

Concernant la mise en place d'un skate parc au terrain de loisirs. Les jeunes spyckerois disposent désormais de deux lanceurs d'un tremplin et deux rails. Tous ces éléments viennent d'être remplis de laine de roche afin de réduire le bruit et les éventuelles gênes.

La municipalité a complété son investissement par la pose d'un nouveau sol sportif à la salle polyvalente, cet été. Ce sol souple est mieux adapté aux sportifs, il apporte plus de confort et moins de traumatismes aux pratiquants des différents sports.
Concernant la pose d'un éclairage public au CD 131 : 8 points lumineux ont été posés aux entrées du village côté du CD 131. Cet éclairage public mis en service la veille de Noël sécurise désormais les accès aux avenues Pigache et Pierre et Marie Curie, au chemin rural n°1 et à la route Marius Weber.

Rétrospectives 2014

La commune a connu le début des travaux d'enfouissement des réseaux Avenue du Cdt Noailles : au cours du dernier semestre 2014, la Communauté Urbaine de Dunkerque a démarré les travaux d'embellissement de l'avenue par les travaux d'assainissement et de mise en conformité du réseau et des branchements des résidants. Ceux-ci vont se poursuivre par des travaux sur le réseau d'eau potable puis par l'enfouissement des câbles EDF et PTT et vers le milieu de l'année 2015 par la réalisation des parkings et de la voirie et la pose de nouveaux mâts et lanternes pour l'éclairage public.

Concernant le raccordement assainissement de notre commune à la station de Grande-Synthe : notre station d'épuration datait de 1973, elle fut la première construite en zone rurale sur le canton de Bourbourg Gravelines. Elle a rendu bien des services au cours de sa quarantaine d'année de vie, mais elle avait atteint ses limites et elle ne correspondait plus aux besoins actuels et à ceux de la population dont il faut traiter les effluents. Cet investissement pour le raccordement à la station d'épuration de Grande-Synthe, chapeauté par la CUD, a un double intérêt pour notre village, le premier est qu'il augmente la capacité de traitement ce qui permettra de nouveau d'ouvrir quelques hectares à l'urbanisation. Le deuxième intérêt de ce raccordement est que son procédé de traitement des eaux usées est totalement respectueux de l'environnement alors que l'ancienne ne l'était plus. De plus, grâce à ce raccordement, le voisinage ne pâtira plus des mauvaises odeurs suite aux traitements des eaux usées qui se faisaient à l'air libre et les bassins en béton seront démontés.

Concernant l'achèvement des travaux de finition aux Ifs 2 : Fonci-france a terminé les travaux de voirie et a procédé au branchement de l'éclairage public, les espaces verts ont été améliorés, il reste cependant à créer un massif d'arbustes devant les logements locatifs, un alignement d'arbres le long de la rue des Alouettes et l'enlèvement de la mauvaise terre au niveau des futurs jardins partagés.

L'année 2014 a été également marquée par des études : pour la construction des locaux professionnels, pour l'extension de l'école maternelle, pour l'aménagement des Espaces Publics Centraux et pour l'installation d'un terrain Hat Trick.

Perspectives 2015

L'entrée dans l'année 2015 mérite que l'on évoque les perspectives pour Spycker.

La crise accélère la prise de conscience budgétaire des collectivités territoriales et, avec les dotations de l'Etat en diminution, les années à venir seront plus difficiles financièrement pour les collectivités.
Le président de la Communauté Urbaine de Dunkerque et les maires du Dunkerquois ont décidé d'agir pour que les habitants et les associations ne subissent pas de plein fouet ce désengagement de l'Etat, malgré des choix budgétaires que chacun est dans l'obligation de faire. Ces choix nous imposent une gestion toujours plus rigoureuse de nos dépenses de fonctionnement et une baisse des dépenses d'investissement.
Les objectifs seront plus ou moins difficiles à atteindre, et certainement plus longs du fait de cette baisse des dépenses d'investissement.

Pour le mois de mars prochain, la construction des locaux professionnels : le dossier est bien avancé, l'appel d'offre est terminé. Pour la fin de l'année nous aurons la chance d'avoir deux à trois médecins et un kinésithérapeute sur le village.

Vers le mois de mai l'acquisition du commerce sur la place de l'église et après travaux la mise en gérance vers septembre.

Vers le mois de juin, la construction pour l'extension de l'école maternelle pourrait démarrer, nous sommes actuellement à la phase des esquisses détaillées pour la construction de deux salles de classe et d'un grand porche, l'idéal serait de démarrer les travaux cet été afin de produire le moins de nuisances possibles aux enfants de l'école maternelle.

Au second trimestre, l'aménagement du cimetière par la CUD : soit 250 m linéaire d'allée en périphérie du cimetière, pose de trois fontaines, installation d'un portail et de 3 portillons,

Pour 2015, voici les grandes orientations :
- le financement et la pose des mâts d'éclairage et des lanternes pour l'avenue du Cdt Noailles.
- la modification de notre Plan Local d'Urbanisme afin d'ouvrir quelques hectares à l'urbanisation.

Au cours de l'année mais surtout dès les accords de subvention de la part de la fédération de football et du SIVOM des Rives de l'AA et de la Colme, l'installation du terrain Hat Trick sur le city stade et tout au long de l'année 2015, la poursuite de l'étude pour l'aménagement des Espaces Publics Centraux dont vous pouvez voir les premières esquisses sur les grilles d'exposition.

Vous pouvez constater que, malgré des perspectives assez difficiles, notamment d'un point de vue financier, la municipalité maintient son engagement pour le développement de la ville au service des habitants.

Je terminerai en vous signalant que sur notre commune, nous avons eu en 2014 : 25 naissances, 5 décès et 7 mariages.

Cette cérémonie se veut avant tout être celle des vœux alors permettez-moi, chères Spyckeroises et chers Spyckerois, de vous représenter mes meilleurs vœux de bonne et heureuse année, et par-dessus tout de bonne santé.
Je souhaite, au nom de l'équipe municipale, prospérité à nos entrepreneurs, artisans et commerçants qui travaillent pour l'emploi. J'émettrai également des vœux de réussite au monde associatif et à tous les bénévoles. Qu'ils soient récompensés de la gratuité de leurs efforts.

Résumé du compte rendu: réunion session ordinaire
Conseil municipal du lundi 01 Décembre 2014

1°) Désignation des membres du C.C.A.S. :

Le changement de mode de scrutin aux élections municipales a entraîné un changement dans le mode de désignation des membres du Centre Communal d'Action Sociale.

En application des articles R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, la moitié des membres du conseil d'administration du CCAS sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel.

La délibération du conseil municipal en date du 7 avril 2014 a décidé de fixer à 8, le nombre de membres élus par le conseil municipal au conseil d'administration du CCAS.

Ont été proclamés membres du conseil d'administration pour la durée du mandat municipal.

M. THERY Pascal . Mme ANSEL Thérèse . M. DESTEIRDT Emmanuel . Mme BIANCHI Martine
M. HENNION Jean-Luc . Mme VANDERCOLME Viviane . M. BLOMME Daniel . Mme WULLUS Marjorie

2°) Attribution des bons de Noël :

Traditionnellement à chaque fin d'année, il est organisé une réception avec la Municipalité et l'Amicale du Personnel de la commune en l'honneur du personnel communal et des élus. Aussi, il est proposé de fixer précisément les règles d'attribution de ces bons de Noël versés sous la forme de chèques cadeaux Cadhoc.

Chaque employé communal titulaire, stagiaire, en CDD, contrat aidé, contrat d'avenir ou contrat d'apprentissage actif de plus de 20H00 hebdomadaire se verra attribuer des bons pour une valeur de 75€.
La valeur de 40 € sera attribuée au personnel actif des contrats aidés ou CDD qui travaille à raison de 20H00 hebdomadaire ou moins, aux retraités, aux enfants des employés et des élus ayant 16 ans dans l'année d'attribution ou moins, ainsi qu'aux élus du conseil municipal.

Dans tous les cas de figure, l'ancienneté de six mois dans l'année de l'attribution des bons de Noël est requise.
Comme dans la pratique des années précédentes, la présence obligatoire du personnel, de l'élu et de leur(s) enfants est requise lors de la remise des bons de Noël, à savoir lors de la réception fixée courant décembre de chaque année.

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 1

3°) Passation de marchés publics :

Vu la délibération du 09 juillet 2014 portant délégations consenties au Maire,
Il est proposé à l'assemblée d'autoriser l'élargissement de la délégation de marché public en autorisant la passation et la signature de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Cette autorisation est consentie pour le marché des ateliers municipaux et du complexe sportif (délibérations des 30 mars 2013, 8 octobre 2013) et pour tous les autres marchés publics pouvant être passés durant le mandat.

Pour : 17 Contre : 2

4°) Vente de terrain :

Il est proposé à l'Assemblée de vendre à un particulier, Monsieur et Madame FLEURBAIX domiciliés 41 résidence Jacques Brel, une parcelle de terrain qui est propriété communale. Le terrain est cadastré section AA n°86 et d'une superficie de 868 m², parcelle attenante à leur jardin.
Une emprise d'environ 200m² sera cédée à cet habitant riverain pour prolongement de jardin.
Compte tenu de l'avis des domaines en date du 26/02/2014, par référence au marché immobilier local, dans le strict respect d'un maintien à l'état d'espace vert et compte tenu de la faible superficie de cette emprise, la valeur du terrain pour la vente est fixée à 3 000 €.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition (frais notariés, frais de bornage,...) sont à la charge de l'acquéreur.

VOTE A MAIN LEVE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET DES POUVOIRS

5°) Demandes de subvention pour mini terrain de football synthétique : terrain HAT TRICK :

Le projet qui suit peut faire l'objet d'une attribution de subvention auprès du SIVOM de l'Aa et de la Colme, de la ligue Nord-Pas-de-Calais du Football, de la Fédération Française de Football (FFF) dans le cadre du fond d'aide au football amateur ou de l'opération « Horizon bleu 2016 » qui a pour but de financer la construction d'infrastructures sportives permettant la pratique du football, de l'UEFA dans le cadre du développement des terrains Hat trick.

Il s'agit de la création d'un mini terrain synthétique de football – terrain Hat trick qui peut être créé en lieu et place du city stade la commune. A côté de ce mini terrain synthétique serait installé des panneaux de basket pour la pratique du basket ball.
Le terrain de Hat trick installé selon les normes en vigueur pourra être installé à proximité du skate park et dans le même secteur que l'aire de jeux pour les enfants, et complétera ainsi l'offre d'équipement sportif sur la commune. Ce terrain permettra, les entraînements du RC Spycker en dehors des salles et un redynamisme du club, offrira un nouveau terrain de jeux pour les enfants, les jeunes et les familles, et également un accès aux scolaires, aux enfants des ALSH ou aux habitants d'un territoire plus large.

Le coût de l'opération s'élève à 121 013.58 € H.T. / 145 216.30 € TTC (montants prévisionnels)

Il est proposé au Conseil Municipal de lancer les demandes de subvention pour ce projet qui fera l'objet d'une inscription au budget primitif de 2015.

Monsieur le Maire précise que pour le SIVOM, la subvention sollicitée sera à hauteur de 50%, pour la FFF 30%

VOTE A MAIN LEVE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET DES POUVOIRS

6°) Tarification séjour neige 2015 :

La Municipalité organise deux séjours neige durant les vacances scolaires de février 2015, un séjour avec l'ADAV en Italie du 21 au 28 février 2015 et le second en France à Châtel en régie du 28 février au 7 mars 2015.

Le séjour pour les 10 à 13 ans :

La Municipalité offre la gratuité du séjour aux enfants de la commune de 10 et 11 ans nés en 2005 et 2004.
(ou dont les parents payent pour leur enfant scolarisé sur la commune une CFE)

Le séjour à Châtel en France est proposé sur la base de 50 participants. Les enfants de la commune nés en 2003 et en 2002 peuvent également participer à ce séjour moyennant une participation de 235 euros. La participation pour les non Spyckerois est possible au prix de 235 euros si leur enfant est scolarisé à l'école de Spycker et 470 euros pour les autres enfants. Pour ce séjour sont prioritaires les enfants Spyckerois nés en 2005 et 2004 puis ceux nés en 2003 et 2002 dans l'ordre du dépôt du dossier complet, puis les non Spyckerois.

Le séjour pour les 14 à 17 ans :

La Municipalité organise également un séjour en Italie à BARDONECCHIA pour les jeunes nés en 1998, 1999, 2000 et 2001. Le séjour est proposé pour 20 participants. La participation des Spyckerois est de 248 euros (le tiers du prix du prestataire). Pour les non Spyckerois, la participation est de 496 euros **(les deux tiers du prix prestataire).**

VOTE A MAIN LEVE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET DES POUVOIRS

7°) Bilan de travail avec la CAF :

Le contrat « enfance et jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en favorisant, le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil, en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.
La convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service enfance et jeunesse (PSEJ). Elle a pour objet de déterminer l'offre de service adaptée aux besoins des usagers et aux disponibilités financières des co-contractants et les conditions de sa mise en œuvre, de décrire le programme des actions nouvelles prévues dans le schéma de développement, de fixer les engagements réciproques entre les cosignataires.

Le partenaire s'engage à garantir la mise en œuvre d'un projet éducatif et social, qu'il s'assure que les services et/ou activités proposés sont ouverts à tous, qu'il s'appuie sur un personnel qualifié et un encadrement adapté, qu'il répond aux normes de sécurité et d'hygiène, à optimiser la fréquentation des équipements concernés par la convention pour qu'ils atteignent les taux cibles d'occupation.
Ces taux doivent être atteints au terme d'une année de fonctionnement, sur la production annuelle de pièces justificatives avant le 31 mars de l'année qui suit l'année du droit examiné lesquelles sont indispensables au suivi des objectifs prévus par la convention, sur la tenue d'une comptabilité générale et d'une comptabilité analytique distinguant chaque activité et valorisant les contributions à titre gratuit (locaux, personnels…), à fournir une information détaillée sur le calendrier des créations de places et créations d'activités, leur localisation et le public bénéficiaire, à fournir une information détaillée sur le taux d'occupation ou de fréquentation des différentes activités couvertes par la convention, à fournir une information détaillée sur le bilan annuel de la mise en œuvre progressive du programme de développement.

- **Avenant au Contrat Enfance Jeunesse :**

Suite à une forte demande de la part des Spyckerois, nous avons élargi l'offre concernant l'accueil de loisirs depuis les vacances de Toussaint 2013. l'amplitude horaire des accueils ALSH des moins et plus 6 ans est passée de 3h40 à 11h avec l'élaboration de fiches projet pour chaque vacances.

Nous avons dû établir les prévisionnels 2014 et 2015 à savoir le nombre de jours d'ouverture, nombre d'heures d'ouverture, le nombre de places contractualisées, la capacité théorique, le nombre total d'heures enfants ainsi que le budget.

Les accueils de loisirs regroupent 5 modules à la journée (Péricentre matin, centre matin, restauration, centre après-midi et péricentre soir). Nous avons donc mis en place un accueil modulé, c'est-à-dire que nous détaillons les effectifs des enfants pour chaque modules afin d'être le plus précis dans nos prévisions et pour la déclaration jeunesse et sport

- **Prestation de Service ALSH Extrascolaire et Périscolaire :**

A partir des données qui sont conclues dans le Contrat Enfance Jeunesse, la CAF nous verse deux subventions, une globale dans le cadre du CEJ et la prestation de service enfance jeunesse (PSEJ)

En 2013, nous avons perçu : 21 813 € 79 pour le CEJ, 16 926 € 67 pour l'ALSH pour les plus de 6 ans, 8411 € 11 pour l'ALSH pour les moins de 6 ans, 3156 € 06 pour la périscolaire/mercredi des moins de 6 ans, 4280 € 37 pour la périscolaire/mercredi des plus de 6 ans, 14 159 €82 pour le jardin d'enfants (structure fermée en juillet 2013).

Pour justifier l'obtention de ces subventions chaque année, la CAF nous demande d'établir le bilan de chacun des accueils de loisirs recevant des enfants, ainsi que les formations BAFA soit: les bilans pour les accueils/actions : ALSH + de 6 ans (Hiver ; Printemps ; Eté ; Toussaint ; Noël), ALSH des moins de 6 ans (Hiver ; Printemps ; Eté ; Toussaint ; Noël), Périscolaire/Mercredi des moins de 6 ans, Périscolaire/Mercredi des plus de 6 ans, Séjour Neige France, Séjour Neige à l'Etranger, Formations BAFA.

- **Demande d'Aide Spécifique Rythmes Educatifs :**

Dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, la réforme engagée par le gouvernement prévoit une nouvelle organisation du temps scolaire de l'enfant, en libérant dans l'emploi du temps des enfants trois nouvelles heures dévolues aux activités périscolaires. Afin d'accompagner la mise en œuvre d'activités de qualité sur ces trois heures nouvelles, la branche famille de la CAF a créé depuis la rentrée scolaire 2013, « l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs » (ASRE). Cette aide est versée aux gestionnaires d'accueils de loisirs déclarés auprès des services de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale.

Pour bénéficier de cette aide, nous avons dû détailler le nombre d'heures d'enfants accueillis en fonction du nombre d'équipements.

- **Renouvellement de la convention d'objectifs et de financement :**

Nous avons signé la nouvelle convention d'objectifs et de financement concernant la prestation de service ALSH Extrascolaire et Périscolaire, conclue du 01/01/2014 au 31/12/2014. Cette convention définit les lieux d'accueils, le nouveau taux de ressortissants du régime général et les options choisies comme modalités de calcul du versement de l'aide perçue. Nous avons dû faire une demande de renouvellement de prestation de service ALSH pour : ALSH des moins et plus de 6ans, le Périscolaire/Mercredi des moins et plus de 6 ans.

Pour chaque demande nous avons dû fournir, les tarifs des accueils, la délibération du conseil municipal concernant les tarifs du service enfance, une attestation sur l'honneur de non changement de situation, un projet éducatif, un projet pédagogique, une attestation reprenant la dénomination de chaque accueil, des périodes, des lieux d'implantation, de la tarification et le récépissé de déclaration jeunesse et sport.

8°) Publicité au centre de gestion pour un emploi permanent :

La création d'un emploi d'Adjoint Administratif de 2° classe à **temps complet** pour compléter l'offre administrative du secrétariat à compter du 1er avril 2015.
Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière administrative, au grade d'Adjoint Administratif de 2° classe. En cas de recrutement infructueux de fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-2 ou 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'expérience professionnelle dans le domaine. Le traitement sera calculé au maximum sur l'indice brut terminal de la grille indiciaire des Adjoints Administratifs de 2° classe.

VOTE A MAIN LEVE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET DES POUVOIRS

9°) Recours au tribunal administratif :

Afin de vous informer au mieux et de faire taire de fausses rumeurs, je me permets de rappeler la procédure engagée envers Mme TISON Cathy, agent d'animation 2ème classe de notre collectivité.
J'ai mis en œuvre le 27 juin 2013, une procédure disciplinaire de révocation envers elle, pour les faits suivants : elle a exercé le 16 février 2013 une activité privée lucrative alors même qu'elle était en congé maladie et elle a commis des manquements répétés et caractérisés au devoir de réserve par la diffusion de bulletins violemment polémiques et parfois diffamant et injurieux.
Le 20 janvier 2014, le Conseil de discipline de 1ère instance du Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Nord, et le 17 septembre 2014, le Conseil de discipline de recours, ont infligé quinze jours d'exclusion à Mme TISON.
Ils ont reconnu le fait qu'elle a assuré, sans solliciter mon accord, un séjour de vacances organisé par l'ADAV du 16 au 23 février 2013 alors qu'elle se trouvait en congé de maladie et que cela constituait un manquement à ses obligations professionnelles.
Par contre ils n'ont pas reconnu les manquements répétés au devoir de réserve et la participation de Mme TISON à l'élaboration et à la distribution des tracts diffamatoires du Collectif spyckerois.
Ces feuillets ont mis publiquement en cause et sur un ton très polémique le fonctionnement de notre administration, mis en cause le personnel communal (décrit comme un ramassis d'obligés de M. GOETBLOET) et le plus souvent, les auteurs de ces tracts anonymes ont mis en cause ma compétence et mon intégrité. Ils ont écrit que l'honnêteté et la sincérité ne faisaient pas partie de mes valeurs.
Je continue de mon côté de tenir pour un fait bien acquis le manquement de Mme TISON à son obligation de réserve, je l'ai vu personnellement distribuer les tracts du Collectif spyckerois et de nouveaux éléments me permettent d'affirmer qu'elle est bien la rédactrice de ces tracts. D'autres personnes l'ont vu distribuer ces tracts et afin d'étoffer mes preuves j'appelle à témoins toutes les personnes qui l'ont vu distribuer ces feuillets.
J'ai donc souhaité engager au tribunal administratif, une requête dirigée contre l'avis du conseil de discipline du centre de gestion de la fonction publique.
Concernant les tracts du syndicat SUD m'accusant de harcèlement moral et les plaintes que Mme TISON a porté contre moi au tribunal de Grande Instance le 27 avril 2012 pour infraction aux conditions de travail et le 7 avril 2013 pour harcèlement moral, ces plaintes ont été classées sans suite par le procureur de la République le 30 juillet 2014 avec le motif suivant : infraction insuffisamment caractérisée.

Questions de Monsieur Dezitter :

1/ Quel est le coût de cette affaire pour la commune ?

Monsieur le Maire demande confirmation à la Secrétaire de Mairie sur l'assurance communale. Madame SOUTIER confirme que l'assurance prend en charge ce litige.

2/ Pourquoi ne pas avoir suivi l'avis du centre de gestion ?

Monsieur le Maire précise à Monsieur Dezitter qu'il vient de donner sa réponse dans son exposé. Pour lui le premier point concernant son activité privé lucrative durant un arrêt de maladie a été pris en considérant dans la sanction donnée mais pas le droit de réserve non respecté. Monsieur le Maire précise qu'il l'a vu personnellement et qu'il a de nouvelles preuves qui assurent que son droit de réserve n'a pas été respecté.

3/ Mme TISON est accusée d'avoir distribué et communiqué par tracts mais vous en avez fait autant par le bulletin municipal.

Pour Monsieur Dezitter il s'agit d'une information insalubre dans le bulletin communal.

Pour Monsieur le Maire, il est tout à fait normal d'informer la population de cette affaire par le bulletin municipal.

Monsieur Dezitter ajoute qu'il serait plus sage de mettre un terme à cette affaire, de la mettre aux oubliettes et de ne pas aller à l'encontre du centre de gestion

Monsieur le Maire affirme qu'il a en sa possession de nouveaux éléments sur le manquement de cet agent et que la procédure de recours existe.

4/ Monsieur Dezitter indique qu'il a eu connaissance d'un article ce jour dans la voix du nord que ce dernier indique que « le maire souhaite une nouvelle révocation et 2 000 € de dommages et intérêts ». Apparemment le dossier est déjà enregistré depuis le 21/11/2014, alors pourquoi faire ce jour la délibération et consulter le conseil ?

Monsieur le Maire indique à Monsieur Dezitter qu'il n'a rien compris de la délibération. Qu'effectivement le recours a déjà eu lieu mais que la présente délibération est faite pour financer le recours à un avocat.

10°) Décisions modificatives :

Une décision modificatives N°2 d' ajustement de fin d'exercices et N° 3 d'amortissement du bateau de Jussie (CCColme) a été exposé pour vote par Mme Soutier Elodie, secrétaire de Mairie.

VOTE A MAIN LEVE, A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET DES POUVOIRS

11°) Questions diverses écrites de Mr Dezitter et Mme Wullus :

Question : Depuis ce nouveau mandat nous avons tous reçu une nouvelle formule de magazine communal. Nous souhaitons connaître le coût annuel de cette montée en gamme, entre l'ancien et ce nouveau ?

Ainsi que le coût du nouveau site internet de la municipalité ? Et quelle société l'a créé ?

Réponse : Le coût annuel pour l'ancien magazine pour un 20 pages et 4 parutions était de 5236€ H.T. pour seulement l'impression au photocopieur de la mairie. Le coût matériel et main d'œuvre annuel pour le nouveau magazine de 20 pages et 6 parutions est de 4200€ H.T.

Concernant le coût de conception du nouveau site internet, il a été fait gracieusement. Ce n'est pas une société ou un auto entrepreneur qui l'a créé mais **Monsieur BERTELOOT Franck, Conseiller Municipal,** que l'on peut par cette occasion remercier.

Question : Le 29 juin un accident cardiaque a eu lieu au terrain de football lors d'un match pour l'association « le rêve d'Eugène ». Ce monsieur a eu de la chance de jouer contre des pompiers qui ont eu la bonne réactivité. Le massage cardiaque n'a pas su réanimer ce quadragénaire et ils sont allés chercher le défibrillateur de la Mairie. Par chance ce monsieur est miraculé de son arrêt cardiaque. Nous vous demandons la pose d'un second défibrillateur auprès du complexe sportif où les risques sont les plus grands. Sachant que nous avons que 4 minutes pour réanimer une personne.

Réponse : Oui, nous ferons l'acquisition d'un second défibrillateur que nous positionnerons sur le nouveau bâtiment en façade, soit de l'atelier ou du complexe sportif.

Question : Nous souhaitons connaître le prix de la patente pour un emplacement sur notre place public pour les deux commerces à restauration rapide ? Est-ce un prix en fonction du mètre carré ? Pouvons-nous voir dans quel chapitre de recette du compte administratif rentre-t-il ?

Réponse : Nous ne percevons pas de patente, c'est la CUD qui perçoit la CFE (anciennement taxe professionnelle). Celle-ci n'est pas calculée en fonction de la surface mais du chiffre d'affaire, du nombre d'employé etc…

Par contre si votre question concernait le prix de location par emplacement et non la patente, celui-ci est fixé par la délibération du Conseil Municipal du 22 décembre 2011. Elle est de 60€ mensuel et elle est versée sous forme de loyer directement auprès du Trésor Public après réception du Titre de recettes.

Elles s'inscrivent au chapitre de recettes.

Question : Tous les communes partenaires de la CUD, ainsi qu'une très grande généralité dans l'ensemble des villes Française portent les armoiries avec le nom de leur ville ou village sur leurs véhicules communaux. Nous souhaitons que notre commune fasse de même pour réduire les coûts abusifs de déplacements ?

Réponse : Je n'ai pas connaissance de coûts abusifs de déplacement avec le véhicule de la mairie, il est toujours utilisé dans le cadre du service ou des diverses missions ou de réunions extérieures. Je ne vois pas non plus en quoi les armoiries ou le nom de la commune sur les véhicules pourraient réduire le coût des déplacements. Toutefois, si vous êtes prêts à sponsoriser ce marquage, pourquoi pas.

Question : Quelle décision avez-vous prise concernant les nuisances sonores du Skate Parc, suite à pétition des riverains.

Réponse : Nous allons dans un premier temps remplir les lanceurs et le fun box de laine de roche afin d'atténuer le bruit des chocs de trottinettes, de rollers et de BMX. Dans un second temps nous allons créer des espaces verts entre les habitations et le Skate Parc avec des plantations d'arbres et d'arbustes. Nous allons ensuite reprendre des mesures de bruit afin de voir combien ces travaux auront réduit de décibels.

Vous pouvez trouver l'intégralité du compte rendu du conseil municipal sur le site de la commune de Spycker à l'adresse suivante : www.mairie-spycker.fr ou au babillard de la Mairie.

Réception de noël de l'amicale du personnel et de la municipalité

L'amicale du personnel de Spycker, présidé par Mme Thery Marie-claire a organisé avec la municipalité le vendredi 12 décembre 2014 la réception de noël à la salle l'Emily. La présence du père noël qui a chéri tous les enfants et adultes a été très apprécié de tous.

Activités Féminines

L'Association "Activités Féminines de Spycker" a fêté ses **25 ans** d'existence, **Mme VANDENBON Colette a créé ce Club et en est la Présidente depuis 1989** au Saint Gilles à Craywick ce samedi 13 décembre 2014. Au cours du repas nous avons eu une "pensée" pour toutes les personnes qui ont fréquenté le Club, dont certaines sont décédées.

L'Assemblée Générale de l'association Activités Féminines de Spycker a eu lieu le mardi 6 janvier Salle de réunion de la Mairie.

Le bureau a été reconduit :

Présidente : VANDENBON Colette
Vice-Présidente : COURCOL Claudine
Trésorière : RENOU Françoise
Secrétaire : WULLUS Brigitte.

PROJETS pour 2015 : L'association va acheter de la laine pour fabriquer des écharpes, couvertures, etc.. objets qui seront remis aux restos du Coeur.* L'ambiance est bonne ! **N'hésitez pas à nous rejoindre le mardi à partir de 14h**

* si vous désirez nous aider et préférez rester chez vous, nous fournirons la laine !

Premier Marché de Noël de la FCPE en partenariat avec la municipalité

Le Dimanche 14 Décembre, La FCPE Spycker en partenariat avec la Municipalité a organisé son premier marché de Noël à la salle Polyvalente. Près de 30 exposants étaient présents pour proposer des corbeilles de produits locaux (vins, confitures, sucreries…), des produits de beauté, bijoux, sacs, foulards, chapeaux de carnavals, objets artisanaux en bois, vêtements… La FCPE Spycker a tenu un stand avec buvette et petite restauration sur place au profit des enfants de l'école (macarons, sucres aromatisés, nougats, kit cookies…) Le marché de Noël s' est clôturé vers 17h30.Vers 18h, la FCPE Spycker a offert à tous les enfants du village un spectacle de noël.

Goûter de Noël du CCAS

Le CCAS de Spycker a organisé le goûter de noël le mercredi 17 Décembre 2014 à la salle l'Emily.

Le père noël dans les écoles de Spycker

Sur la demande de la municipalité, le Père Noël est venu à l'école B.Degunst de Spycker rencontrer les enfants .

Le Père noël a distribué à chaque enfant les friandises offertes par la municipalité.

Fête de Noël à la maison du petit pilou

L'équipe de la Micro crèche " La maison du petit pilou" a partagé un moment convivial avec les enfants et les parents autour d'un goûter de Noël le samedi 20 Décembre 2014 de 10h à 12h.

Anciens combattants

L'association des anciens combattants de Spycker a tenu son assemblée générale en salle de réunion de la mairie le samedi 19 décembre 2014.

Loto des Améthystes

L' association des majorettes de Spycker, les Améthystes, a tenu son Loto de décembre le dimanche 22 à la salle Polyvalente.
De nombreuses personnes sont venues tenter leur chance.

Noce d'or

Mr et Mme Rommelaere

Mr et Mme Brogniart

Concours de façade de Noël

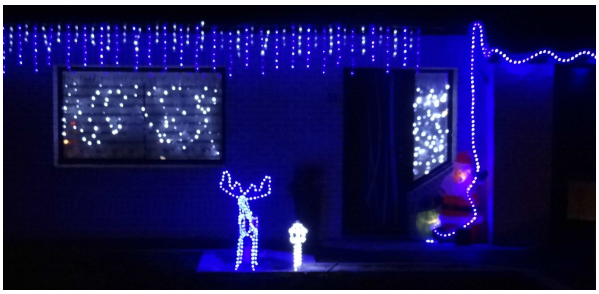

La Municipalité a organisé un concours de façade de Noël ouvert aux habitants de la commune de Spycker. Le jury composé de Mme Ansel Thérése, Mr Thery Pascal, Mme Bianchi Martine, Mr Hennion J-Luc et de Mr Mockelyn J-Claude a sillonné les rues du village afin de noter les différentes illuminations et d'en effectuer un classement. La proclamation des résultats a eu lieu au centre Socio-culturel le vendredi 9 janvier 2015 à 18h30 avec une remise de prix à chaque candidat.

le Club Rencontre et Amitié

Lors de la rencontre mensuelle de janvier, le Club Rencontre et Amitié a offert aux adhérents une part de galette (confectionnée par le boulanger du village) accompagnée de "bulles".
La Reine et le Roi de l'année 2015 sont :
Mireille Straeseele et Jacques Cortier.

Les Améthystes

L'association des majorettes de Spycker, les Améthystes, a organisé la galette des rois le samedi 10 Janvier à la salle Jean Letierce.

Les Spyckenaerts

Le dimanche 11 janvier, les membres de l'association les Spyckenaerts se sont donné rendez-vous au centre socio-culturel pour déguster la galette des rois. A cette occasion une photo de groupe a été effectuée.

En partenariat avec la municipalité, les Spyckenaerts seront présents pour **le carnaval enfantin de la commune qui aura lieu le samedi 28 mars à la salle polyvalente.** A la suite du carnaval enfantin, **les Spyckenaerts organiseront la 1ère nuit des Spyckenaerts dès 21h à Spycker.** Prix d'entrée: 12€. Déguisement obligatoire. Toute sortie sera considérée comme définitive.

Assemblée Extraordinaire au Club de Basket Spyckerois

Le club de Basket de Spycker a tenu une assemblée générale extraordinaire le samedi 17 janvier 2015 dans la salle l'Emily pour procéder à l'élection d'un nouveau bureau suite au départ de Mme Ingrid Coorenaert pour raison professionnelle. La présidente, Mme Pauline Carru, remercia Mme Ingrid Coorenaert pour le travail réalisé au sein du club depuis plus de 4 ans. Mme Ingrid Coorenaert poursuivra les entraînement jusqu'à la fin de saison. En remerciement, Mr Patrice Chiareli, ancien président du club a remis à Mme Ingrid Coorenaert un bouquet de fleurs. L'élection du nouveau bureau s'est poursuivi par la traditionnelle galette des rois et les résultats du tirage au sort des gagnants des grilles de loto.

Le nouveau bureau :

Présidente : Mme Pauline Carru.
Secrétaire : Mme Juliette Lievin.
Secrétaire adjointe: Mme Joelle Moreel.
Trésorière: Mme Justine Evrard.

Après midi récréatif

Mme Ansel Thérèse et Mme Bianchi Martine, adjointes à la municipalité de Spycker, ont organisé à la salle l'Emily la galette des rois lors de l'après midi récréatif du 3ème mercredi du mois.
Mme Vantorre Marguerite et Mr Leurs Martin ont été désignés reine et roi du jour.

Vœux du Jujit-su

Les membres du club de Jujit-su de Spycker ont présenté leurs vœux à la salle omnisports de Spycker le dimanche 18 janvier 2015 à 11h .
Les spectateurs venus nombreux ont pu admirer le travail et le professionnalisme des membres des associations présents.

Réunion séjour neige Chatel et Italie

La Municipalité organise deux séjours neige durant les vacances scolaires de février 2015, un séjour avec l'ADAV en Italie du 21 au 28 février 2015 et le second en France à Châtel en régie du 28 février au 7 mars 2015. Une réunion d'information en présence des encadrants a eu lieu au centre socio-culturel.

Bilan Téléthon

L'équipe du Téléthon de Spycker remercient sincèrement l'ensemble des intervenants (bénévoles, associations de Spycker et d'ailleurs, municipalité) qui ont participé activement, cette année encore, à notre cause. Calèches, concert Rock, concours de belote, bal country, repas, vente de viennoiseries, basket, jujitsu, vente de jouets, de livres

d'occasion, vente d'enveloppes, de produits Téléthon, Loto, ... sont autant de manifestations qui ont permis de collecter et de **reverser plus de 10 500 € à l'Association Française contre les Myopathies (AFM).** Grâce à vous tous, la recherche progresse aussi bien pour les maladies génétiques mais aussi pour des maladies plus courantes comme Parkinson, DMLA, infarctus, ... Vous avez **des idées de nouvelles manifestations** pour le Téléthon 2015 **et/ou** vous **souhaitez venir nous aider**, n'hésitez pas et **contactez l'association "Le Rêve d'Eugène" au 03 28 27 15 32.**

Eclairage publics CD131A

La Mairie a investi dans la sécurité par le rajout d'éclairage Public

L'éclairage public participe à la sécurité publique, la municipalité a donc décidé de rajouter 8 points lumineux d'éclairage public le long du CD131A tout en privilégiant les intersections des entrées du village.

Station de relevage

Les eaux usées de Spycker raccordées à la station d'épuration de Grande-Synthe

Le samedi 19 Décembre 2014 à 14h, **Jean-Luc Goetbloet**, Maire, **Patrice Vergriete**, président de la Communauté Urbaine de Dunkerque, **Bertrand Ringot**, président du SIVOM des rives de l'Aa et de la Colme ont ouvert les vannes de raccordement des eaux usées à la station d'épuration de Grande-Synthe en présence des élus de Spycker, du Maire de la commue de Brouckerque, **Mme Marie-Claude Lermytte-Bavay,** du directeur de la Lyonnaise des eaux, **Mr Raphaël Ponce** et du personnel de la CUD chargé de l'assainissement.
La station de refoulement des eaux usées nouvellement créée à Spycker va permettre un meilleur traitement de l'eau, la station de Spycker datant de 1973 étant devenue trop petite et avec un rendement trop faible. Un environnement de qualité sera retrouvé grâce à la suppression des odeurs et du bruit provoqués par l'ancienne station.
Le coût des travaux s'élève à 1,3 million hors taxes réparti comme suit : CUD 500 000 €, SIVOM 410 000 € et Agence de l'eau 376 500 €.

Travaux

Locaux professionnels

La commission d'appel d'offres s' est réuni le lundi 29 décembre 2014 pour l'ouverture des plis pour les marchés travaux. La décision finale de l'attribution des marchés s'est décidée le mercredi 21 janvier 2014.
Les ordres de services ont été signés courant février pour un commencement de travaux en Mars 2015.

Complexe sportif et atelier municipaux

Les travaux se poursuivent, les couvertures sont terminées et la pose des menuiseries est finalisée à 80 % ce qui permet au bâtiment d'être hors d'eau.
La météo perturbe un peu la pose des enduits extérieurs (pluie et froid) ce qui n'empêche pas la pose des enduits intérieurs ainsi que les canalisations de chauffage et ventilation des bâtiments.

Les enduits extérieurs se terminant , les travaux de pose du bardage est en cours de réalisation.
La cuve de protection incendie de la zone a été posée et rempli d'eau. (capacité de près de 100000 litres).

Service technique

En ce début d'année 2015, la municipalité a décidé de remplacer le véhicule du service technique devenu vétuste par un véhicule de marque Renault et de type ''KANGOO''.

Informations diverses

Point Information Enfance

Frais d'entretien pour assistantes Maternelle :

Qu'est ce que les frais d'entretien ?
Ce sont des indemnités qui couvrent les frais occasionnés au salarié pour l'accueil de l'enfant (eau, gaz, chauffage, électricité, matériel de puériculture…).
Les frais d'entretien sont dus exclusivement les jours de présence de l'enfant.

Il existe deux modes de calcul soit en suivant la convention collective, soit en suivant la loi.

Point Information Enfance

Frais d'entretien pour assistantes Maternelle suite:

1- Qu'est ce que dit La convention collective ?

* Selon l'article 8 de la convention collective, les frais d'entretien ne peuvent être inférieurs à 2,65€ par jour quel que soit le nombre d'heures de présence de l'enfant (si l'enfant vient moins de 8h par jour, l'indemnité est toujours de 2,65€ pour la journée). A partir de 9h d'accueil, les frais d'entretien sont de 2,99€ pour la journée (ce tarif correspond à 85% du minimum garanti qui est de 3,52€ au 1er janvier 2015)

* Cette indemnité d'entretien peut être proratisables au-delà de 9h d'accueil (cf tableau récapitulatif).

Attention !!! Rien n'interdit à une assistante maternelle de demander une indemnité d'entretien plus élevée que celle calculée sur la base du minimum garanti mais elle devra argumenter.

Tableau récapitulatif

Nbre d'heure	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Taux horaire	**2,65€**								**2,99€**	**3,32€**	**3,65€**	**3,98€**

2- Qu'est ce que dit la loi ?

* selon la loi D.773-5 du code du travail « Lorsque aucune fourniture n'est apportée par les parents de l'enfant ou par l'employeur, le montant de l'indemnité d'entretien ne peut être inférieur à 85% du minimum garanti mentionné dans l'article L.141-8 par enfant et pour une journée de 9 heures. Ce montant et calculé en fonction de la durée d'accueil effective au quotidien ».

Donc contrairement à la convention collective, la loi dit que les indemnités d'entretien sont proratisables en fonction du nombre d'heure d'accueil.

En 2015, le minimum garanti est de 3,52€ X 85% = 2.99€ pour 9h donc pour une heure d'accueil le minimum garanti est de 0,34€

Tableau récapitulatif

Nombre	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Taux horaire	0,34€	0,67€	1€	1,33€	1,66€	1,99€	2,32€	2,66€	2,99€	3,32€	3,65€	3,98€

Conclusion

Il est préférable pour le salarié de prendre en compte le calcul de la convention collective qui garantit des indemnités d'entretien à 2,65 € par jour quelques soit le nombre d'heure inférieur à 9h.

Si l'employeur et le salarié décident d'un commun accord de proratiser les heures inférieures à 9h d'accueil. Il est important de le stipuler dans le contrat de travail afin de protéger l'une ou l'autre des parties.

Restauration scolaire

Durant l'année scolaire, la municipalité met à disposition des enfants de l' école maternelle et élémentaire de Spycker une restauration scolaire pour le repas du midi.

Ce service, outre sa vocation sociale, a une dimension éducative.

Le temps du repas doit être pour l'enfant : un temps pour se nourrir , un temps pour se détendre, un temps de convivialité.

Ce doit être également un apprentissage des rapports avec ses semblables, du savoir-vivre, du respect des aliments, du matériel et des installations.

La municipalité a modifié le fonctionnement de ce service suite à des nuisances constatées et elle mettra en place très prochainement un règlement.

Règlement qui devra être pris en compte et signé par les parents, pour les enfants souhaitant bénéficier de la restauration scolaire.

Informations diverses

L'eau du Dunkerquois

Pour éviter casses, fuites et coupures d'eau, des mesures simples suffisent :

→ Votre compteur est à l'extérieur ? Calfeutrez le compteur et les tuyaux avec des plaques de polystyrène. Vous pouvez aussi utiliser un petit sac en plastique rempli de billes de polystyrène. Fermez-le hermétiquement et placez-le autour du compteur.

→ Votre compteur est à l'intérieur ? Il est protégé. Entourez uniquement vos canalisations avec une gaine isolante.

Eviter les matériaux absorbant l'humidité comme par exemple la laine de verre, la paille, les couvertures et le papier qui risqueraient de geler l'installation.

Régie Assainissement

A compter du 5 Janvier 2015 la Régie assainissement a pris en charge de manière effective l'entretien et l'exploitation des réseaux et des postes de relèvement d'assainissement en domaine public ainsi que les installations ANC.

Le numéro de la Régie assainissement joignable de 8h à 12h et de 14h à 17h du lundi au vendredi. En dehors de ces heures il convient d'appeler un de ces mêmes numéros qui bascule automatiquement sur le service d'astreinte.

N° vert : 0800 54 37 54 **N° direct : 03 28 51 90 70**

Information Taxes d'urbanisme

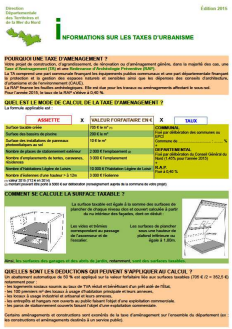
INFORMATIONS SUR LES TAXES D'URBANISME

Vous pouvez trouver l'intégralité du document d'information concernant les taxes d'urbanisme sur le site de la commune de Spycker à l'adresse suivante : **www.mairie-spycker.fr**

Rubrique: La Mairie -Urbanisme

Conciliateurs de Justices et Médiateurs des Hauts de France

Une permanence du conciliateur de justice est désormais prévu tous les 2ème vendredi du mois en Mairie de SPYCKER.

Renseignement au secrétariat de Mairie.

Conciliateurs de Justice
et Médiateurs des Hauts de France

Membre de CONCILIATEURS DE FRANCE
FEDERATION DES ASSOCIATIONS DE CONCILIATEURS DE JUSTICE
(Associations de Cour d'Appel)

Agenda

Vendredi 20 février

Vente de pizza

17h à 18h15 salle Omnisports.

Organisé par la FCPE.

Samedi 21 février

Séjour Neige Italie -départ à 17h15

Organisé par la Municipalité.

Samedi 28 février

Séjour Neige Italie -retour à 11h30

Organisé par la Municipalité.

Samedi 28 février

Séjour Neige Châtel -départ à 19h

Organisé par la Municipalité.

Mercredi 04 Mars

Le **Club Rencontre et Amitié** organise sa rencontre mensuelle à la salle l'Emily à partir de 14h30.

Samedi 07 mars

Séjour Neige Châtel -retour à 9h30

Organisé par la Municipalité.

Dimanche 15 mars

Brocante

Salle Polyvalente et Omnisports.

Organisé par l' ASAC.

Repas Spicris

Salle l' Emily

Mercredi 18 Mars

Après midi récréatif

14h30 salle l'Emily.

Organisé par la Municipalité.

Samedi 28 Mars

Carnaval Enfantin

Salle Polyvalente, organisé par la municipalité et l'association carnavalesque 'Les Spyckenaerts'.

Suivi d' une Soirée Carnaval.

Salle Polyvalente, organisé par l'association carnavalesque 'Les Spyckenaerts' avec le partenariat de la Mairie de Spycker.

Dimanche 29 Mars

Parcours du cœur

Centre Socioculturel.

Organisé par la Municipalité.

Vente de petits pains

à domicile, organisé par la FCPE.

Mercredi 01 Avril

Le **Club Rencontre et Amitié** organise sa rencontre mensuelle à la salle l'Emily à partir de 14h30.

Samedi 04 Avril

Noce d'or de Mr et Mme Declercq

11h Mairie de Spycker.

Organisé par la Municipalité.

Vente de grilles de Pâques

organisé par la FCPE.

Lundi 06 Avril

Jeu de piste

Centre Socioculturel et cour de l'école B.Degunst.

Organisé par la Municipalité.

Loto

Salle Polyvalente.

Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Mercredi 15 Avril

Après midi récréatif

14h30 salle l'Emily.

Organisé par la Municipalité.

Samedi 18 Avril

Tournoi Basket Jeunes

Salle Polyvalente.

Organisé par le basket club.

Dimanche 19 Avril

Tournoi Basket Adultes

Salle Polyvalente.

Organisé par le basket club.

Vendredi 24 Avril

Vente de pizza

17h à 18h15 salle Omnisports.

organisé par la FCPE.

Samedi 25 Avril

Vente de fleurs

9h à 18h salle Omnisports.

organisé par la FCPE.

Dimanche 26 Avril

Challenge de pétanque

14h30 Boulodrome et terrain Communal de pétanque.

Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Vendredi 01 Mai

Médaille du travail

Salle l' Emily .

Organisé par la municipalité.

Tournoi Dominique MATTON

Terrain Communal de Football.

Organisé par le RC Football.

Dimanche 03 Mai

Challenge de pétanque

14h30 Boulodrome et terrain Communal de pétanque.

Organisé par la Pétanque Spyckeroise.

Mercredi 06 Mai

Le **Club Rencontre et Amitié** Organise sa rencontre mensuelle à la salle l'Emily à partir de 14h30.

Vendredi 08 Mai

Commémoration de la victoire du 8 Mai 1945.

11h Organisé par la Municipalité.

Loto

Salle Polyvalente.

Organisé par le Football club de Spycker.

Jeudi 14 Mai

Commémoration du 225eme R.I

Organisée par la Municipalité.

9h30 Place de l'église

Samedi 28 Mars 2015 - Carnaval Enfantin - Salle Polyvalente.

Organisé par la municipalité et l'association carnavalesque ' Les Spyckenaerts '